
De quoi la bioéconomie est-elle le nom ? (Re)posons-nous la question !

Franck-Dominique Vivien*^{1,2}, Nicolas BÉfort*³, and Romain Debref*²

¹Laboratoire REGARDS, Université de Reims (REGARDS/URCA) – Université de Reims - Champagne Ardenne – 57 bis, rue Pierre Taittinger 51096 Reims cedex, France

²Laboratoire REGARDS, Université de Reims – Université de Reims - Champagne Ardenne – France

³Neoma Business School Reims – Neoma Business School Reims – France

Résumé

” De quoi la bioéconomie est-elle le nom ? ”, se demandent Jeanne Pahun (2018) et ses collègues. La question mérite effectivement d’être posée, la bioéconomie étant un de ces ” buzzword ” qui a fleuri depuis quelques années dans les agendas académiques et politiques (OCDE, 2009 ; Commission européenne, 2012) et qui y a pris depuis une place grandissante du fait de l’espoir qu’il porte de pouvoir concilier une nouvelle dynamique industrielle, une revitalisation des territoires et une transition écologique. Ce terme de bioéconomie a déjà une longue histoire ponctuée de diverses déclinaisons et, dans un contexte où les enjeux de soutenabilité s’avèrent désormais primordiaux, il fait aujourd’hui l’objet d’une vive concurrence sur le sens à lui donner. Cette communication vise à éclairer cette controverse en montrant qu’elle s’organise autour de trois modèles de bioéconomie aux caractéristiques et logiques fort opposées, alors que J. Pahun et ses collègues n’en décèlent qu’une.

Une première bioéconomie, que l’on trouve, par exemple, chez N. Georgescu-Roegen (1979), est née de la prise de conscience de l’ampleur de la crise écologique et de l’annonce du ” pic du pétrole ”. Elle vise à inscrire le développement économique dans un temps très long et dans les limites de biosphère ; ce qui correspond à une perspective de soutenabilité forte, voire très forte. Prenant acte de l’incertitude radicale qui pèse sur le processus d’innovation – en particulier, celui relatif aux grandes technologies énergétiques faisant usage de la biomasse – cette bioéconomie apparaît comme une économie de la prudence et du partage.

Une deuxième bioéconomie – sur laquelle se focalisent J. Pahun et ses collègues – est celle qui est portée par la révolution des biotechnologies. Elle s’inscrit dans une perspective schumpétérienne des grands cycles de croissance – verte, désormais – et de développement économique. Son personnage central est l’entrepreneur qui crée des *start-up*, dépose des brevets et lève des fonds pour innover. Cette bioéconomie apparaît comme une économie des promesses portées par les biotechnologies.

Une troisième bioéconomie – qui apparaît aujourd’hui dominante dans les discours officiels – correspond à une économie exploitant les différentes formes de biomasse et son carbone renouvelable en vue de produire de l’énergie, de nouveaux matériaux et produits. Portée essentiellement par la volonté de trouver de nouveaux débouchés agricoles, la principale dynamique technique qui la porte vise à substituer terme à terme des molécules issues de ressources fossiles par des molécules issues de la biomasse. Cette bioéconomie apparaît donc

*Intervenant

comme une économie des apprentissages.

Au-delà de la question soulevée par J. Pahun et ses collègues à laquelle nous apportons une réponse différente, cette proposition de communication porte un double enjeu. D'une part, il s'agit de dessiner les dynamiques de transition vers une bioéconomie qui dépassent les approches normatives qui caractérisent généralement les travaux de sciences sociales portant sur la bioéconomie (Mc Cormick and Kautto, 2013). D'autre part, il s'agit, d'un point de vue théorique, de relier les discours des acteurs à leurs stratégies dans une perspective d'économie écologique institutionnaliste (Vatn, 2017).

Mots-Clés: Bioéconomie